



**ACADÉMIE
DE NORMANDIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

 **Panorapresse**
par  **ouest
france**



communication@ac-caen.fr
(communication@ac-caen.fr)



10 avril 2025



LE JOURNAL D'ELBEUF_76_OK_ELBEUF_PARTENARIAT LES ÉLÈVES EXCLUS DU LYCÉE BUISSON POURRONT ALLER TRAVAILLER POUR LA VILLE

1



Elbeuf - Partenariat Les élèves exclus du lycée Buisson pourront aller travailler pour la Ville

Le Journal d'Elbeuf, jeudi 10 avril 2025

Elbeuf - Partenariat Les élèves exclus du lycée Buisson pourront aller travailler pour la Ville

Le Journal d'Elbeuf, jeudi 10 avril 2025, 497 mots

La ville d'Elbeuf et le lycée Ferdinand-Buisson s'unissent pour trouver des mesures alternatives à l'exclusion pure et simple des élèves qui ont commis des fautes dans l'établissement.

Que faut-il faire des élèves exclus de leur établissement, pour une mesure disciplinaire ? Leur laisser quartier libre, chez eux, ou essayer de les faire réfléchir à leurs actes à travers des actions contraignantes et utiles à la société ?

À l'image d'autres communes, c'est sur la deuxième solution que travaille la Ville d'Elbeuf. Depuis quelque temps déjà, elle accueille dans ses services des élèves du collège Mandela ou d'autres établissements de l'agglomération, pour des missions qui pourraient ressembler à une sorte de travail d'intérêt général.

La semaine dernière, la Ville a décidé d'étendre ce dispositif d'accompagnement tuteuré de ces jeunes en signant une convention avec le lycée Ferdinand-Buisson. Pour son proviseur, Sébastien Zandecki, il était tout naturel de lancer cette collaboration : « **J'ai demandé à la mairie d'Elbeuf que l'on puisse mettre en place ce partenariat. Il essaye de proposer à nos jeunes des mesures éducatives pour éviter les exclusions, sans qu'il n'y ait de but autre que de montrer au jeune qu'il a fait une bêtise.** »

Montrer de nouvelles capacités chez l'élève

Au cas par cas, la sanction sera adaptée à la gravité de la faute commise. L'élève concerné sera accueilli dans un service municipal de la Ville, afin d'y découvrir le monde professionnel, pour une durée de 21 heures, au maximum. « **Ces mesures de responsabilisation sont finalement une opportunité de faire comprendre au jeune que cela ne pourra se reproduire dans sa vie sociale et professionnelle.** »

Pour Laurence Cordebar, en charge de la prévention de la médiation scolaire sur les mesures de responsabilisations, tout l'enjeu de cette action repose sur sa faculté de montrer au jeune qu'il est capable d'accomplir bien d'autres choses. C'est également une main tendue pour lui permettre de découvrir de nouvelles compétences, voire de susciter la vocation pour un métier. « **Dans cette convention, un temps d'échange sera consacré au bilan. C'est-à-dire que le jeune a une réflexion à faire pendant sa mesure, sur sa posture et sur ce que ça a pu lui apporter. Cela se fera avec le CPE et le tuteur** », précise-t-elle.

Un regard extérieur

Néanmoins, comme le souligne le proviseur du lycée, le fait de faire intervenir des personnes extérieures au lycée peut changer la perception des élèves confrontés à cette mesure disciplinaire un peu différente de ce qu'ils peuvent connaître habituellement. Un point de vue qu'approuve Thomas Caillot, l'adjoint au maire d'Elbeuf notamment en charge des questions de sécurité et de tranquillité publique : « **Le lien entre l'élève, l'accompagnateur de la mairie et celui du lycée est absolument primordial. Ne serait-ce que pour avoir la même ligne directrice. Le but est de lutter contre le décrochage scolaire.** »



Sébastien Zandecki, proviseur du lycée Buisson, et Thomas Caillot, adjoint au maire d'Elbeuf, ont signé une convention pour lutter ensemble contre le décrochage scolaire. © Le Journal d'Elbeuf